

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux — Procédure adaptée faisant face à une situation d'urgence (article R2122-1 du Code de la commande publique)

1. Identification de l'acheteur

Commune de Ouessant

Adresse : Mairie, Bourg Lampaul, 29242 OUESSANT

SIRET : 212 901 557 00018

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur David Quantin, Maire de Ouessant

Type d'acheteur : collectivité territoriale (commune)

2. Objet du marché

Réalisation des mesures conservatoires nécessaires à la conservation immédiate de l'église Saint-Paul-Aurélien d'Ouessant (29).

Le marché comprend notamment la dépose sécurisée de la voûte lambrissée, l'étalement provisoire de la charpente de la croisée des transepts, le maintien provisoire des éléments de charpente désolidarisés, ainsi que le remaniement et le complément des bâchages de couverture, et la mise en place d'une ligne de vie dans les combles en PSE 1 et 2.

3. Fondement et nature de la procédure

Les désordres structurels affectant la charpente de la croisée des transepts de l'édifice, tels que constatés par la mission de diagnostic en cours et ayant justifié un arrêté de fermeture de l'église au public, caractérisent une situation d'urgence répondant aux conditions de l'urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures que l'acheteur ne pouvait prévoir, au sens de l'article R2122-1 du Code de la commande publique.

Bien que ces conditions auraient été de nature à permettre la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, la commune d'Ouessant a fait le choix, dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, de recourir à une procédure avec mise en concurrence, assortie de délais de consultation réduits, strictement proportionnés et justifiés par le caractère impératif de l'intervention.

4. Caractéristiques principales du marché

- Nature : marché de travaux
- Marché non alloti (lot unique) ; sous-traitance et cotraitance admises à l'appréciation du candidat
- Décomposition : une tranche ferme et deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : PSE n°1 — mise en place d'une ligne de vie ; PSE n°2 — interventions urgentes en couverture (bâchage et réparations)

Lieu d'exécution : église Saint-Paul-Aurélien, bourg Lampaul, 29242 Ouessant (parcelle cadastrale n° 000 AB 189).

Délai d'exécution : démarrage du chantier prévu fin septembre 2026, mise en place de l'étalement de la charpente au plus tard mi-novembre 2026, compte tenu des conditions météorologiques hivernales propres au contexte insulaire.

5. Conditions de participation

Les candidats devront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières dans les conditions fixées par le règlement de consultation. Aucune condition particulière de forme juridique n'est imposée au groupement attributaire.

6. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 30 %
- Valeur technique de l'offre : 70 %, décomposée en :
 - prise en compte du contexte insulaire pour l'approvisionnement en matériaux, matériel et personnel : 20 points
 - méthodologie de conception et de mise en œuvre de l'étalement : 20 points
 - méthodologie de mise en œuvre de la ligne de vie (PSE n°1) : 05 points
 - qualité et sécurité du moyen d'accès à la plateforme proposé : 05 points
 - cohérence du planning prévisionnel proposé avec l'urgence et les spécificités du site et du bâti : 20 points

Aucune variante n'est autorisée. Seules les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) devront être chiffrées.

7. Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **mercredi 02 septembre 2026 à 12h00**

Délai de validité des offres : trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres.

8. Modalités de retrait du dossier et de remise des plis

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et de manière dématérialisée sur le profil acheteur de la plateforme régionale Megalis Bretagne.

Les candidatures et les offres devront être transmises exclusivement par voie dématérialisée via cette même plateforme.

9. Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et technique : Commune d'Ouessant, M. Gérard Le Gall, Directeur des services techniques.

10. Voies de recours

Les voies et délais de recours sont ceux prévus par le code de justice administrative (référé précontractuel, référé contractuel, recours en contestation de validité du contrat).

11. Date d'envoi du présent avis

[Lundi 20 juillet 2026]